

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t :— » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à	Départs de	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
15 h 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
0 » 0 » soir.	1 » 10 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
11 1 » »	5 » 40 » »	7 » 31 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 17 Avril.

Nous n'aurions qu'à prendre acte de la réponse courtoise que nous fait le *Républicain du Lot*, et à accepter comme lui le jugement de l'opinion publique, s'il ne commettait pas quelques erreurs que nous devons relever.

Il prétend que nous sommes en désaccord formel avec tous les journaux de France, qui représentent l'opinion de la majorité, sur toutes les questions capitales et, en particulier, sur la loi Ferry.

Quelles sont les questions capitales dont veut parler le *Républicain*, en dehors de cette dernière loi? Assurément c'est l'amnistie totale ou partielle, la mise en accusation des ministres et la suppression de l'inamovibilité de la magistrature. Nous ne parlons pas de la rentrée à Paris, car l'entente sera facile pour trancher ce différend.

Sur les trois questions capitales, ainsi spécifiées, nous sommes en communauté de vues avec la majorité parlementaire et la majorité des journaux, qui ont repoussé l'amnistie totale ainsi que le procès des ministres, et qui ont fait un accueil défavorable à la proposition de M. Boysset relative à une investiture nouvelle de la magistrature. Nous ne craignons pas d'affirmer qu'il y aura à peine cent voix dans la Chambre et quarante voix au Sénat pour détruire la garantie tutélaire de l'inamovibilité.

Reste la loi Ferry, ou plutôt l'article 7 de la loi Ferry.

Il est parfaitement exact que nous ne partageons pas à cet égard les préventions du *Siccle*, du *National*, de la *République française* et de quelques autres journaux; mais il n'est pas moins certain que les idées de tolérance et de liberté, qui sont les nôtres, sont défendues énergiquement par la *France* et le *Soir*.

Deux feuilles très-influentes, le *Journal des Débats* et le *Temps*, ont une polémique assez énigmatique. Elles approuvent un jour, et elles font des réserves un autre jour. D'après cela, il est aisé de comprendre que l'entreprise plus que hasardée de M. Jules Ferry les embarrasse singulièrement. Et comment pourrait-il en être autrement, ces deux feuilles ayant accablé de leurs éloges l'ancien ministre de l'instruction publique, M. Bardoux, qui se montrait plein de respect pour les droits des pères de famille et qui demandait absolument l'opposé des conceptions draconiennes de M. Jules Ferry?

Ajoutons qu'une partie importante de l'extrême gauche votera contre l'article 7 qui frappe d'ostracisme les congrégations religieuses. Le langage de la *Révolution française* ne permet point le doute à ce sujet.

On voit que, loin d'être en désaccord avec tous les journaux sur ce fameux article 7, nous marchons avec un grand nombre d'entr'eux. Et quel est donc le républicain, sincère et clairvoyant, qui ne marcherait pas

avec nous, quand nous défendons le grand principe de la liberté pour tous?

Quant à l'appréciation du *Républicain du Lot* sur les dernières élections sénatoriales, qui se seraient faites contre les empiétements du clergé, nous croyons qu'il est impossible de méconnaître plus complètement la signification de ce grand scrutin du 5 Janvier, qui a renvoyé dos à dos le radicalisme et l'impérialisme, et qui dans l'ensemble a été la plus large manifestation de sagesse et de modération que notre pays ait jamais vue.

Les trois quarts des électeurs qui ont nommé MM. Roques et Delord dans notre département, sont pères, frères, parents ou alliés de membres du clergé, et certainement beaucoup d'entr'eux font élever leurs enfants dans les écoles congréganistes. Si l'on eût dit à Cahors, le 5 janvier, un seul mot de cette malencontreuse invention, il est à croire que M. le maréchal Canrobert serait au Sénat.

Nous réproouvons et nous combattons toujours les prétentions des membres du clergé qui méconnaissent l'indépendance du pouvoir civil, affirmée par nos pères en 1789 et si longtemps défendue par nos anciens Parlements. Mais nous n'admettons jamais, sous prétexte de tendances différentes, la proscription contre des citoyens français auxquels il peut convenir de se faire Jésuites ou Picussiens, et qui usent du droit le plus sacré quand ils ouvrent une école, s'ils remplissent les conditions d'aptitude nécessaires qui sont imposées aux catholiques comme aux protestants et aux libre-penseurs.

Ces questions religieuses, si irritantes et si inutiles, n'ont porté bonheur à aucun gouvernement, depuis le premier Empereur jusqu'à Charles X, depuis Louis-Philippe jusqu'au dernier Empereur.

Pourquoi la République, qui chaque jour, dans ces dernières années, a vu ses rangs se grossir, donnerait-elle des armes à ses ennemis? N'est-il pas évident que l'article 7 des projets Ferry a comblé de satisfaction les bonapartistes, qui applaudissent secrètement, de même qu'ils votent à Bordeaux pour Blanqui?

Quel a donc été le chiffre de la majorité dans les élections du 14 octobre 1877, après le 16 mai? Environ 500 mille voix. Croit-on que l'agitation actuelle, appuyée sur l'indignation légitime de la moitié des pères de famille, d'un bout de la France à l'autre, n'est pas de nature à déplacer un nombre bien plus considérable de suffrages? De quel côté alors se trouverait la majorité?.....

Tâchons, par conséquent, d'avoir la clairvoyance du lendemain, et blâmons ouvertement les purs théoriciens et les hommes de parti-pis qui ne se souviennent pas que, depuis 1789, les élections successives ont été tellement contradictoires que nous avons eu une douzaine de révolutions et de constitutions.

Au lieu de s'attarder aux puérités d'un journal de Tulle, qui ne nous occupe guère, pourquoi le *Républicain du Lot* ne reproduit-il pas les remarquables articles de la *France*, important organe républicain, qui entre décidément en campagne contre les lois Ferry?

Il s'exprimait ainsi ces derniers jours :

Les républicains élargiront les voies de la liberté de la presse, de la liberté de réunion, de la liberté d'association, et ils repousseront l'article 7 du projet de loi de M. Jules Ferry, de ce projet malencontreux, qui sera combattu, à la tribune de la Chambre des députés, par M. Bardoux, et qui ne sera certainement pas voté par le Sénat.

Dans un autre numéro de la *France*, M. Emile de Girardin prend à partie M. Jules Ferry et ses partisans :

L'injuste remplacement de M. Bardoux par M. Ferry a été une très grosse faute. Le ministère qui l'a commis l'expiera, et ce sera justice.

Le projet de loi de M. Ferry, au mépris de la volonté des parents, ferme à certaines congrégations les portes de l'enseignement aussi arbitrairement que l'arrêté de M. de Fourton interdisait, au mépris de la loi, l'accès des kiosques et le colportage dans la rue aux journaux républicains?

Ayant condamné celui-ci, ai-je absous celui-là? Non; dans ma balance, le même esprit d'intolérance et d'iniquité les a dictés l'un et l'autre, tous deux ayant le tort de porter la même atteinte à l'égalité devant la liberté, cette garantie tutélaire, à tour de rôle, de tous les partis alternativement vainqueurs et vaincus.

Non, non, il ne faut pas que royalistes et impérialistes soient fondés à prétendre que les républicains n'étaient pas sincères, qu'ils n'étaient pas de bonne foi lorsqu'ils revendiquaient, contre la Royauté et contre l'Empire, la liberté, toutes les libertés, et les libertés de tous.

Non, non, il ne faut pas que royalistes et impérialistes soient fondés à écrire soir et matin dans leurs journaux que les républicains se défilent d'elle.

La conduite des républicains ne saurait être douteuse; elle leur est tracée par la logique.

La République, pas plus que l'Empire et la Royauté, ne doit s'ériger en culte obligatoire et imposer son catéchisme, comme le fit tyranniquement Napoléon I^{er} déifié.

S'il est un gouvernement auquel il suffise de la raison et de la liberté pour subsister, c'est assurément la République, car elle est le seul, qui ait la logique pour lui.

Elle le prouvera en ne se laissant effrayer par aucun des fantômes évoqués par la peur.

S'il y a dans les rangs de la République des peureux qui s'épouvantent ou feignent de s'épouvanter des jésuites, comme il y a dans les rangs de la monarchie des peureux qui s'épouvantent ou feignent de s'épouvanter des socialistes, ceux-là pas plus que ceux-ci, ne doivent compter que je partagerai leur frayeur.

Le *Moniteur universel* a reçu dernièrement une lettre des plus curieuses que nous reproduisons. Elle doit être vraie. La secte préten-tueuse qui voudrait dominer la République, est bien capable d'avoir conçu les projets que le *Moniteur universel* mentionne; mais nous sommes dans un pays où le rire, le bon rire franc et gaulois, suffit pour avoir raison de certaines idées :

Des bruits étranges courent depuis quelques jours sur ce qui se passe au ministère de l'instruction publique. Ce sont des bruits, mais d'autant plus menaçants, d'autant plus vraisemblables, qu'on a pris des mesures, dit-on, pour les prévenir. Le plus grand secret aurait été recommandé aux mem-

bres des diverses commissions qui élaborent les projets de M. Ferry. Or, cela même est un signe pré-curseur; les plans qui ont besoin de mystère sont ordinairement assez graves.

En dépit de ce mot d'ordre, on croit déjà savoir que l'Université n'est pas moins exposée que le clergé aux atteintes d'un ministre entreprenant. Déjà, l'on avait vu par la rédaction bizarre et sour-noise des projets soumis à la Chambre, que l'on était beaucoup moins occupé de grandir l'Univer-sité que d'abaisser les institutions congréganistes. Les professeurs agrégés, qui sont légitimement fiers de leur titre, avaient témoigné leur surprise en voyant qu'on prenait leur titre pour un simple grade. Déjà aussi on avait remarqué que les projets Ferry éliminaient du conseil supérieur les fonction-naires de l'Université que les projets-Bardoux au contraire y appelaient. Mais on ne se doutait pas que l'enseignement français devait être remplacé chez nous par l'enseignement prussien.

Si l'on ne nous a pas trompé, nous allons jouir d'une espèce de *Kulturkampf* imposé à notre jeu-nesse. On organiserait notre enseignement sur le patron de l'enseignement allemand. Les classes les plus élevées des lycées seraient distraites du système de l'enseignement secondaire, et rattachées à l'en-seignement supérieur. Comme d'une autre part, l'enseignement spécial a fait pénétrer dans les lycées beaucoup de pratiques de l'enseignement primaire, on arriverait ainsi à tuer l'enseignement secondaire, dont il ne resterait qu'un tronçon informe. En un mot, on abattrait l'Université de France. Ce monu-ment national, qui a besoin certainement de réfor-mes, mais qui possède la solidité d'une tradition féconde, s'en irait pierre par pierre.

A la place de l'Université on mettrait des acadé-mies allemandes, où l'on ferait régner l'esprit *scien-tifique*. Nous prenons les termes qu'on nous donne : celui-là est mis en avant. Il est respectable, mais il cache bien des choses, et, en attendant, il sert les intérêts ou les systèmes de quelques hommes que nous nommerons quand l'heure sera venue de le faire.

Ces hommes croient qu'il n'y a ni âme, ni patrie, ni humanité. Il y a la science; or, la science fait aujourd'hui de l'alcool; demain elle fera des hom-mes de toutes pièces. Nous ne plaisantons pas; nos *scientifiques* parlent très-sérieusement de remplacer le Créateur; ils entrent déjà dans l'ombre du laboratoire un *fetus* triomphant, l'*homunculus* du docteur Faust. D'autres, à côté d'eux, rêvent la destruction de toute la littérature classique fran-çaise, au bénéfice de l'érudition germanique. Quelle que soit la formule de chacun d'eux, elle aboutit à faire table rase de notre esprit national. C'est au fond la pensée qui en ce moment inspire, dit-on, les projets en travail.

Si tout cela est vrai, il reste à savoir comment on changera le caractère de notre pays, qui ne se prête pas à ces méthodes violentes. Mais à cette objection, on répond victorieusement : On changera d'abord beaucoup de fonctionnaires.

Qui sait? Peut-être est-ce le seul but qu'on se propose, et le seul résultat qu'on atteindra, car les « scientifiques » dont nous parlons veulent le pou-voir, et c'est le plus clair de cette affaire.

De grands efforts sont faits en faveur de la candidature Blanqui à Bordeaux. Ce serait bien mal connaître nos bons amis les bonapartistes que de ne pas s'attendre de leur part, à une nouvelle édition de la politique si bien suivie à la Chambre des députés par MM. de Valon et le baron Dufour, le jour où ces deux représentants du Lot votèrent contre l'interdiction faite aux anciens condamnés criminels d'ouvrir des cabarets et des auberges. Voici ce que nous lisons dans le *Temps* :

Il est notoire que, dans l'élection de la Gironde, les bonapartistes, qui n'avaient pas de candidat à eux, ont, suivant une pratique qui leur est habi-tuelle, porté leurs suffrages sur le candidat dont le

succès leur fournirait le plus d'arguments contre la République. Nous n'avons rien à dire aux électeurs qui ont été guidés par un tel mobile, car eux seuls sont dans la logique de leur situation et de leurs espérances. Plus nous leur démontrerions que l'élection de M. Blanqui serait préjudiciable aux intérêts et à l'affermissement de la République, plus ils s'obstineraient avec raison à vouloir faire triompher une candidature qui les sert. Nous ne pouvons donc que laisser les bonapartistes et les autres adversaires du régime actuel à leurs propres impulsions. Nous les retrouverons, certainement, au second tour, du côté où ils entretenaient un embarras pour la République, du côté de la candidature Blanqui.

Quel triste et douloureux spectacle ! Des hommes qui se disent conservateurs donnant leur concours à Blanqui, par haine de la République, et dans l'espoir qu'une révolution nouvelle ramènerait l'Empire.

Disons bien hautement et ne cessons de répéter la formule qui résume notre programme : *ni radicalisme, ni impérialisme.*

INFORMATIONS

Attentat contre l'empereur de Russie

St-Petersbourg, 14 avril, 11 h. 30, matin.

(Officiel). L'empereur faisait, ce matin, sa promenade accoutumée devant l'hôtel de l'Etat-Major, lorsque, vis-à-vis du ministère des affaires étrangères, un individu a tiré sur lui quatre coups de revolver à bout portant.

Heureusement, l'empereur n'a pas été atteint. L'auteur de l'attentat a été arrêté.

Paris, 15 avril.

Tous les journaux s'occupent, aujourd'hui, de l'attentat commis contre le Czar. Tous sont unanimes à flétrir énergiquement cet acte odieux.

A la première nouvelle de l'attentat contre S. M. Alexandre II, M. Waddington, en l'absence de M. le président de la République, s'est rendu chez le prince Orloff pour lui exprimer les sentiments du gouvernement français en ces circonstances.

Aussitôt qu'il a eu connaissance de l'attentat, M. le président de la République a envoyé au Czar un télégramme le félicitant vivement d'avoir échappé à la mort. Le Czar a immédiatement répondu à M. Jules Grévy, en le remerciant de sa sympathie.

On connaît, aujourd'hui, le nom de l'assassin. Il se nomme Jean Sokoloff et était employé en province dans un établissement dépendant du ministère des finances. Il a refusé d'expliquer les motifs qui l'avaient poussé à commettre son crime, disant « que la postérité jugera son action. »

Lorsqu'on a arrêté Sokoloff, on a trouvé sur ses aisselles, deux capsules de poison collées avec de la cire, ses dents étaient déjà serrées et sa bouche était remplie d'écume. Dans la

soirée, le bruit a couru que l'assassin était mort parce qu'il avait refusé de prendre un contre-poison, il paraît cependant qu'on parvint à lui en administrer avec succès.

D'après l'Agence russe, l'attentat a eu lieu à 9 heures du matin, juste entre le coin de l'hôtel de l'état-major de la circonscription militaire de Saint-Petersbourg et la place de l'Amirauté, à côté du pont des Chantres, en face de l'hôtel du prince Gortschakoff.

La population a manifesté bruyamment son enthousiasme pour l'Empereur. Hier soir la ville était illuminée. Une députation de la noblesse de Saint-Petersbourg s'est rendue hier au palais. Le maréchal comte Bobrensky a prononcé un discours exprimant le dévouement de la noblesse de Saint-Petersbourg au czar, et son horreur pour de pareils attentats. Pendant toute la soirée, la foule n'a cessé d'entourer le palais. L'empereur a paru à la fenêtre et le peuple l'a accueilli par des hurrahs enthousiastes. Des télégrammes de félicitations sont arrivés au czar, de tous les points de l'empire et de tous les souverains étrangers.

A Paris, la colonie russe a fait célébrer, aujourd'hui, à l'église de la rue Daru un *Te Deum* solennel. L'archiprêtre, assisté de tout le clergé officiait. Au premier rang se trouvait M. le prince Orloff, accompagné de tout le personnel de l'ambassade. Le corps diplomatique, accrédité près le gouvernement français, était largement représenté à cette cérémonie, qui a duré une demi-heure. Dans la soirée d'hier et dans la matinée d'aujourd'hui, un grand nombre de personnes sont allées se faire inscrire à l'ambassade russe, rue de Grenelle.

Il y a quelque temps, l'empereur de Russie, effrayé de la fréquence des crimes contre l'Etat et des actes d'insoumission et de révolte envers les autorités constituées, signait une loi martiale en vertu de laquelle les coupables seraient poursuivis devant le tribunal militaire pour être jugés conformément aux lois en temps de guerre et punis conformément à l'article 279 du code militaire, édition de 1875.

Cet ukase n'avait pas été pris à la lettre, surtout à l'égard des femmes. Les crimes précités se renouvelant constamment, l'empereur de Russie vient d'ordonner qu'il soit appliqué dans toute sa rigueur.

M. Villemessant, fondateur du *Figaro*, vient de mourir.

On prépare en ce moment au ministère de la justice, un travail très important. Il s'agit de dresser une liste de condamnés pour droit commun, qui, par leur bonne conduite, ont gagné quelques droits à la clémence du chef de l'Etat. Parmi eux se trouvent : Godefroy, qui purge sa condamnation à La Roquette, où il est sacristain ; Gaudry, le complice de la veuve Gras, qui est en prison à Beaulieu (Calvados), et enfin la veuve Gras elle-même, qui, à la prison

d'Aubry (Haute-Marne), a gagné par ses dehors religieux le surnom de « la religieuse mondaine ».

LA QUESTION DE L'OPÉRA

Dans une des dernières séances M. Antonin Proust, rapporteur du budget des beaux-arts, a proposé un système d'application de la régie à l'Opéra, réalisant le vote de principe émis, il y a quelques jours, par la sous-commission du budget et dont voici, les principales dispositions :

D'après ce système, l'Opéra serait dirigé par un administrateur général nommé par décret du président de la République. Cet administrateur serait assisté d'un conseil d'administration nommé par le ministre des beaux-arts et comprenant : un sénateur, un député, un membre de l'Académie française, un membre de l'Académie des beaux-arts, un conseiller d'Etat, un conseiller maître à la cour des comptes, le directeur du Conservatoire et le secrétaire général du ministère des beaux-arts.

L'administrateur général dresserait, avec le concours du conseil d'administration, un état mensuel de la situation de l'Opéra qui serait soumis au ministre. Il dresserait également le budget de l'Opéra, qui serait présenté chaque année aux Chambres.

La subvention de l'Etat serait de 800,000 francs par an ; il y aurait en outre une réserve de 400,000 francs, que le ministre mettrait en tout ou partie à la disposition de l'administrateur général suivant les besoins du service.

Les bénéfices seraient partagés en deux parts égales. La première serait distribuée suivant une proportion déterminée entre l'administrateur et les premiers sujets du théâtre.

L'autre moitié serait exclusivement affectée à l'entretien et au développement des décors et du matériel. Cette partie viendrait réduire d'autant la réserve de 400,000 fr., qui pourrait même ne pas être employée du tout, en cas de bénéfices étendus.

On rétablirait les pensions de retraite pour le personnel de l'orchestre, des chœurs et de la danse, et on rendrait plus étroits les liens entre le Conservatoire et l'Opéra.

Le prix des petites places serait abaissé sensiblement, de manière à permettre l'accès de l'Opéra à tous ; celui des places de luxe serait élevé dans une proportion correspondante.

Il y aurait 192 représentations réglementaires par an ; plus 30 représentations supplémentaires dans lesquelles on pourrait faire toutes les tentatives possibles au point de vue de l'art.

CHRONIQUE LOCALE

La fête de Pâques a été célébrée dans toutes les églises de la ville avec la solennité accoutumée.

La commission du budget vient de décider, sur les instances du ministre de l'intérieur et des cultes, qu'elle appuierait le maintien du crédit affecté aux grands séminaires, et qu'elle ne s'opposerait pas à l'augmentation de 200,000 francs, que le ministre demande pour porter de 900 francs à 1,000 francs le traitement de deux mille desservants.

L'archevêque et les évêques de la province ecclésiastique d'Albi viennent d'adresser à la Chambre et au Sénat une pétition contre les projets Ferry. Une lettre des mêmes signataires donne communication de cette pétition au président de la République.

M. Capmas, notre compatriote, recteur de l'Académie de Grenoble, est nommé recteur de l'Académie de Caen.

M. Hallberg, professeur à la faculté de Dijon, est nommé professeur de littérature étrangère à la faculté de Toulouse.

M. Hallberg a débuté dans la carrière universitaire au Lycée de Cahors où il a occupé pendant deux ans la chaire de Rhétorique.

Par arrêté du Préfet du Lot, en date du 12 avril 1879 :

M. Canihac (Germain), est nommé instituteur à Fontanes (Lalbenque), en remplacement de M. Delpy, appelé dans la Gironde ;

M. Couderc, instituteur au hameau de St-Martin-le-Redon, commune de Duravel, est nommé à Saux, en remplacement de M. Canihac ;

M. Lagrille, instituteur adjoint, attaché à l'école primaire de Figeac, est nommé instituteur adjoint à Cressensac, en remplacement de M. Bouyssoou ;

M. Bouyssoou, instituteur adjoint à Cressensac, est nommé instituteur adjoint chargé de la direction de l'école du hameau de St-Martin-le-Redon, commune de Duravel, en remplacement de M. Couderc.

Par un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, en date du 25 mars dernier, rendu conformément à l'avis de la section permanente de la commission supérieure du phylloxera, les taches phylloxériques actuellement constatées dans l'arrondissement de Chambéry et la zone de protection seront traitées par le sulfure de carbone. Les frais du traitement seront à la charge de l'Etat. (Article 4 de la loi du 10 juillet 1878.)

Nous ne croyons pas que le moment soit encore venu de réclamer une pareille mesure pour le Lot ; il faut néanmoins commencer à s'en préparer.

Samedi dernier, vers sept heures du soir, Boussuges, Edouard, âgé de sept ans et demi, et Simirac, Louis, âgé de neuf ans, jouaient

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
17 Avril 1879. (43)

Correspondance Littéraire AD FAYRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

XVI

LES SAUTERELLES.

— Comment ! vous refusez de croire...

— Mon Dieu ! je crois à quelques petites affaires, quelques petites échauffourées. On aura boxé par ici ou par là, et la distance double l'importance des événements. Le tort de ce pays c'est de ne pas avoir de policemen. Le policeman, cher monsieur, est une institution éminemment anglaise et toute paternelle. Il n'y a rien de tel que le bâton pour conduire les peuples libres,

— Mais Damas ? vous avez vu Damas avant-hier et hier ?

— Sans doute.

— L'air n'y est-il pas chargé de menaces ?

Reproduction interdite.

— Oh ! les affaires sont nulles en ce moment, je le conçois, et je crois effectivement à une crise. » M. Lerno y haussa les épaules.

« Il faudrait ici une armée française ? » dit-il.

M. Paterson fit un tel soubresaut sur sa selle qu'il faillit vider les étriers.

« Une armée française ! s'écria-t-il. *My God !* vous n'y songez pas, monsieur ! Et que viendrait faire ici une armée française ? De quel droit la France se mêlerait-elle de ce qui se passe dans ce pays ? »

— D'un droit qui remonte haut, monsieur, Paterson, dit vivement M. Lerno y, car ce droit date de 1535, époque à laquelle François 1^{er} obtint de l'empire ottoman, sous le nom de capitulation, un firman qui l'instituait protecteur des chrétiens du Liban. Henri IV, Louis XIV et Louis XV obtinrent le renouvellement de ces concessions, et chaque fois elles reçurent plus d'extension, de force et de solennité. Cette protection de la France, grandissant de siècle en siècle, s'étendit au Saint sépulchre, aux Eglises, aux évêques, aux prêtres et aux ordres religieux, et par une interprétation qui fut rarement contestée, elle enveloppa à certains égards les simples habitants qui professaient le même culte. Ainsi, les catholiques de Pera, de Galata, ceux de Smyrne, de Syra, de Tine, de Naxos et de quelques autres îles de l'Archipel, ceux de Rhodes, de Chypre et de la Syrie furent tacitement rangés sous la protection de la France, et cette protection religieuse...

— Devint-ils insensiblement une protection civile ? interrompit aigrement M. Paterson.

— Oui, continua M. Lerno y, et, grâce à elle ; les populations chrétiennes furent longtemps garanties

des avanies auxquelles elles étaient exposées. Longtemps la France ne leur fit pas défaut ; longtemps ses ambassadeurs et ses consuls se firent un devoir, même un honneur, d'intervenir sans cesse en faveur de leurs coreligionnaires, et ils étendaient ainsi dans ces vastes contrées le respect dû au nom français.

— Au détriment du respect dû au nom des autres peuples de l'Europe, et notamment à celui de l'Angleterre.

— Mais nullement, monsieur ! Toujours la France a été généreuse et elle ne s'est jamais montrée endurecie. N'est-ce pas sur la sollicitation de la France qu'en 1535 l'Angleterre et l'Ecosse obtinrent d'être portées sur le traité de commerce ? N'est-ce pas encore sur la sollicitation de la France qu'il fut permis aux autres nations de l'Europe, que les Turcs nommaient ennemies, de naviguer dans les mers du Levant, et lorsque cette concession leur fut retirée, ne fut-ce pas toujours la France qui, sous Louis XV, fit rendre l'entrée des ports du Levant ? Quel meilleur aveu pour ces populations musulmanes comme pour les nations européennes à notre incontestable prépondérance ? Et cette prérogative qu'on nous a ravie depuis 1840 dans le Liban (1), ce droit de protection qui nous fut donné par les Turcs et confirmé par l'assentiment universel, comment la France l'a-t-elle exercé lorsqu'elle le possédait sans partage ? Elle l'a étendu, non-seulement sur les catholiques, mais encore sur tous les autres chrétiens lorsqu'ils l'ont invoqué. Les palais de nos ambas-

sadeurs, les hôtels de nos consuls étaient devenus des lieux d'asile ; ils étaient respectés par les Turcs des plus basses conditions comme par leurs chefs de tous les rangs. Les concessions tacites de ce droit de protection sont allées si loin, que jadis les églises catholiques du Liban ont pu arborer le pavillon français sur leur portail pour marquer à tous les yeux quelle protection puissante couvrait le culte qu'on y célébrait. Enfin le monastère du Mont Carmel, ce monastère français, n'a-t-il pas toujours été, dans la Syrie, un refuge protecteur, une oasis d'humanité au sein de la barbarie ? Vous parlez de notre droit, monsieur, du droit de la France en Syrie ! Mais qui peut mieux que ces faits, mieux que notre longue et puissante protection, mieux que le sage encore récent de notre prépondérance, constater la réalité des droits qui nous furent concédés par des actes solennels et par le consentement général (2) ?

— Vous prêchez pour la France, dit M. Paterson ; mais l'Angleterre ?

(2) Ceux de nos lecteurs qui désireraient avoir l'état de la Syrie avant les derniers troubles des délégués sérieux et authentiques, nous les renverrons au rapport présenté sur ce sujet en 1843 à la chambre par M. Pierre David, consul général en Orient de 1806 à 1828, alors député du Calvados. (*Moniteur*, séance de la chambre des députés du 30 janvier 1843.) (*Note de l'auteur.*)

(A suivre).

(1) M. Lerno y parlait ainsi avant notre dernière expédition, celle de 1860

aux boules sur les boulevards, en face la rue Brives, à Cahors. Survint une voiture conduite par le sieur Grelet; elle allait lentement et passa près de ces deux enfants. A peine les avait-il dépassés de quelques pas, que Grelet sentit une secousse; s'étant retourné pour en connaître la cause, il aperçut l'un de ces deux enfants gisant inanimé sur la route. Aussitôt il descend de son siège et court le relever. Le malheureux enfant eut encore la force de dire qu'il avait été poussé par son camarade. Grelet le prit entre ses bras et l'emporta au domicile de ses parents. Une heure et demie après, le petit Boussuges rendait le dernier soupir.

ACTE DE PROBITÉ

Le 1^{er} mars dernier, jour de foire à Cahors, le sieur Brô (Antoine), cultivateur à Cremps, canton de Lalbenque, perdit un billet de banque de 500 fr.

Il fit aussitôt publier à Cahors et dans quelques communes voisines.

Le 7 avril courant, Brô reçut une lettre du nommé Souques (Antoine), propriétaire à Cours, canton de St-Géry, qui le prévenait d'aller le trouver au plus tôt.

Brô se rendit à cette invitation, et, après explication, il fut reconnu qu'il était le véritable propriétaire du billet en question.

Le sieur Souques le lui remit sans la moindre hésitation.

La lune rousse commence cette année le 21 avril et finit le 21 mai. — C'est la lune qui suit les fêtes de Pâques.

Nous lisons dans l'Echo de la Dordogne :

Depuis hier matin, le bruit circule, à Sarlat, que le fameux Taillardat vient enfin d'être arrêté à Toulouse. Le *Sarlatais* donne cette nouvelle sous toute réserve, et nous faisons naturellement comme lui.

On écrit de Figeac :

Le 1^{er} avril à 2 heures et demi du soir, le sieur Delbos Etienne âgé de 50 ans, quitta le travail par une forte pluie, pour se mettre à l'abri dans une grange située à Lascombes près Figeac. Plusieurs personnes se trouvaient là et entouraient une paire de taureaux, les animaux eurent peur, et l'un d'eux frappa le sieur Delbos d'un coup de corne dans l'œil. Ce malheureux est mort avant hier après d'atroces souffrances.

Le 3 avril à 11 heures du matin, le jeune Soulié Camille, âgé de trois ans, ayant été laissé seul à la maison, s'approcha du feu qui prit à ses vêtements.

Attiré par les cris perçants que poussait l'enfant, une voisine arriva mais trop tard pour le sauver et le pauvre petit succomba le lendemain matin aux suites de ses horribles blessures. Avis aux mères imprudentes.

Nous avons eu, dans le Lot, un refroidissement subit dans la température. Ce changement a été plus fort à Paris que dans le Lot. Une forte gelée a été funeste aux arbres fruitiers.

Au jardin des Tuileries et dans les autres promenades publiques exposées au vent, les pièces d'eau étaient couvertes d'une légère couche de glace. Il résulte des nouvelles apportées, à Paris, par les maraîchers, que la campagne a beaucoup souffert de cette gelée. Nombre d'horticulteurs considèrent comme tout à fait perdus la plupart des arbres fruitiers, qui étaient déjà tout en fleur. Adieu les prunes, les abricots, les pêches, et heureux si nous sauvons les raisins!

Les nouvelles de ceux-ci ne sont pas mauvaises — du moins jusqu'à aujourd'hui — mais les cerises de Montmorency, les pêches de Montreuil ont beaucoup souffert.

D'après les nouvelles des divers observatoires, la température continuera de la sorte pendant quinze jours.

On annonce la découverte, sur l'emplacement de la Butte-aux-Moulins, à Narbonne, des ruines de l'ancien Capitole romain; treize colonnes appartenant à la principale façade de ce monument ont été mises à nu; elles occupent, sur

une même ligne, une longueur de 50 mètres environ.

On nous écrit de Carcassonne :

» Samedi, vers les dix heures du soir, deux individus vinrent frapper à la porte du notaire de Saint-Hilaire, M. Yence. Ils le prièrent de partir en toute hâte pour Verzeille où une personne gravement malade l'attendait pour lui dicter ses dernières volontés et faire son testament.

» La réponse de M. Yence n'est connue que des assassins seuls; les voisins ont bien entendu frapper à la porte du notaire, ils se rappellent aussi qu'une conversation a été échangée pendant un certain temps, mais là se bornent tout les dires.

» Après un moment de silence, on a entendu refermer la porte de la maison de M. Yence, c'était probablement lui qui sortait pour se rendre à Verzeille.

» Que s'est-il passé alors? On l'ignore encore, mais le lendemain, dimanche, vers les cinq ou six heures, un brave homme qui passait sur la route remarqua, chemin faisant, une grosse pierre portant de larges empreintes de sang. Il s'arrêta, examina, et aperçut dans un fossé, recouvert par des sarments et au milieu des broussailles, le corps inanimé du notaire de Saint-Hilaire.

» Toute sa figure porte l'empreinte de plusieurs cicatrices, et autour du cou on a même retrouvé une corde, ce qui ferait croire que les assassins ont essayé d'étrangler M. Yence, et que ce ne serait qu'après cette tentative qu'ils l'auraient assommé.

» Après avoir perpétré cet horrible crime, les assassins ont fouillé leur victime, lui ont enlevé sa montre et les clés de sa demeure, à l'aide desquelles ils ont pu facilement pénétrer, et où une perquisition en règle a été dit-on, opérée.

» Immédiatement prévenue, la justice s'est transportée à Saint-Hilaire, mais nous ne sachons pas encore qu'aucune arrestation ait été faite.

» Plusieurs versions, plus ou moins vraisemblables, circulent dans le public relativement à cet assassinat.

» La justice a commencé son œuvre, nous devons nous taire, jusqu'au jour où des renseignements plus précis nous permettront d'en dire plus long.

On nous écrit de Casseneuil (Lot-et-Garonne) :

Un accident, qui aurait pu avoir des suites très graves, a eu lieu ici vendredi dernier, à neuf heures et demie du soir.

Voici comment les choses se sont passées. Un postillon de MM. Lafont, frères, conduisait un chariot portant dix-huit barriques de vin et traîné par quatre chevaux.

Cet équipage, qui traversait le pont suspendu pour entrer en ville, était à peine arrivé au milieu qu'un craquement se fit entendre. Quelques poutrelles et divers boudons, se trouvant en mauvais état, n'avaient pu résister à la charge et tout à coup se pratiqua une ouverture de huit à dix mètres carrés. Les roues de derrière tombèrent dans le gouffre, sans cependant entraîner le char. Dôteler les chevaux et appeler du secours fut l'affaire de quelques instants; on s'empressa de décharger le vin au moyen d'une pompe et de barriques vides. Quant au char, il n'a pu être enlevé qu'hier matin.

La ville de Montpellier, tout entière est plongée dans la consternation, à la suite d'un horrible crime :

Deux enfants qui jouaient dans les environs du village de Bassan, près de Béziers, ont trouvé dans les champs le corps mutilé d'un homme de cinquante ans environ, nommé Benjamin Arrivat, dit Maréchalou; la tête écrasée, tout le corps était couvert de blessures. Effrayés, les deux enfants avertirent des personnes qui passaient et les recherches amenèrent la découverte d'un second cadavre, celui de Julie Laurent, âgée de quarante cinq ans, qui vivait avec Arrivat. Le corps, criblé de coups, n'était qu'une plaie.

La pauvre femme a été tuée dans sa maison, habitation isolée sur la route, près du pont de Liron.

Arrivat était fort avare; il s'occupait, dit-on, d'affaires véreuses et avait amassé à ce métier une cinquantaine de mille francs.

On croit que le vol est le mobile du crime, et on pense à Montpellier que ce sont les complices habituels des opérations d'Arrivat qui ont fait le coup.

On a retrouvé sur le lieu de l'assassinat un soulier qui n'appartient à aucune des victimes.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 22 au 43 Avril

Naissances.

Pardes, Madeline, rue Coin de Lastié
David, Marie, aux Ramonets.
Fournié, Ambroise, à Cavanis.
Guiraudet, Calixte, à Bégoux.
Cazes, Isidore, rue Coin de Lastié.
Vialard, Henri, rue Brives.
Annès, Louis, rue Casserie.

Mariages.

Rouband Charles, et Repos Rosalie.
Baillly Jean-Baptiste, et Pons Rose.
Casimir et Valette Elisabeth.
David Pierre, et Arnaudet Jeanne.
Rigal Géraud, et Jouffreau Angustine.

Décès

Arbouys, Blaise, 75 ans, rue Donzelle.
Martel, Marie, 58 ans, rue Coin de Lastié.
Coste, Florian, 55 ans, à Labarre.
Bertel, Jeanne, 49 ans, à St Henri.
Testut, Marie, 76 ans, rue Soubirons.
Astruc, Antoine, ex-militaire 72 ans, (hospice.)
Sabatié, Victor, 61 ans, (hospice.)
Malvidet, Jeanne, 84 ans, rue Cheval-Blanc.
Cazes, Louise, 38 ans, rue Brives.
Lavergne, Pierre, 62 ans, rue du Château.
Dehez, Gilbert, (naturel) 2 mois, rue Bouscarrat.
Dalet, Jean, 60 ans rue Catones.
Lassaque, Marie, 15 mois, rue St-André.
Couzinet, Françoise, 52 ans, rue St-Barthélémy.
Castelly, Lucie, 1 mois et demie, rue St-André.
Garrigues, Louis, 11 mois, rue Nationale.
Ouvriès, Agnès, 80 ans, rue Portail-au-vent.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN COMMERCIAL

Paris. 40 avril. — Blé. 38 fr. 37 prix moyen; Seigle. 17 fr. 20; Avoine, 17 fr. 30; Foin. 48 fr. 1^{re} qualité; Luzerne. 50 fr.; Paille. 32 fr. les 100 kilos.

Marseille. 10 avril. — Blé: Danube 22 fr. 25, Irka-Nicolaieff 30 fr. les 100 kilos.

Nantes. 10 avril. — Blé. 20 fr. 25 à 20 fr. 50 les 100 kilos; Farines. 55 fr. à 57 fr. 50 les 459 kilos; Avoine du pays. 19 fr. à 20 fr. les 100 kilos.

Agen. 9 avril. — Blé Quercy. 22 fr. 25 les 80 kilos; Avoine. 20 fr. 25 les 100 kilos.

Bordeaux. — Les nombreux arrivages de blé d'Amérique qui se succèdent depuis une quinzaine, ont déterminé un mouvement de baisse de 25 à 50 centimes par hectolitre. Le cours actuel est de 21 fr. 50 les 80 kilos., sous vergues, pour les roux d'hiver, et 22 fr. pour les blés blancs. Des pluies continuelles amènent le débordement des rivières et donnent des inquiétudes sur les récoltes.

Bergerac (Dordogne), 15 avril.

Le silence dans les affaires en vins règne toujours sur notre place; cependant les derniers vins blancs de 1877, côte Nord, ont été achetés cette semaine pour une maison de Paris. Pour ce qui est des rouges côte Nord, l'acheteur veut attendre les événements, c'est-à-dire laisser passer le mois d'avril et une partie de mai, à cause des gelées.

Hier, 4 avril, nous avons eu une gelée qui, je crois, n'a fait aucun mal, quoiqu'il y ait eu quelques pommes de terre qui ont souffert. Ce matin, petite gelée aussi.

La Réole (Gironde), 15 avril.

Les travaux sont toujours en retard; à peine si les labours sont commencés; les bœchages ne seront certainement terminés à la fin du mois, même en admettant un temps favorable d'ici-là.

Toujours peu d'affaires, mais petit courant soutenu comme quantités et prix: quoique les affaires se soient traitées lentement depuis la récolte, il n'en est pas moins vrai qu'une forte partie des 78, tant rouges que blancs, n'est plus au vignoble.

Aujourd'hui samedi nous avons eu une gelée qui, croyons-nous, n'aura pas fait grand mal, mais il serait bon que le vent tournât et revint au Sud ou à l'Ouest.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 16 avril.

Le cabinet français paraît s'être décidé à négocier le traité franco-anglais avant tous les autres.

Les deux puissances viennent de prolonger de six mois la convention actuelle.

Cette prolongation permettra à la France, d'une part, de discuter le tarif général de

donane, et, d'autre part, donnera aux deux puissances le temps nécessaire pour négocier le futur traité. (France.)

Paris, 16 avril.

La discussion a été très vive au sein de la commission des finances. La majorité semble ralliée à l'idée de la suppression de l'impôt sur le papier. Toutefois, on pense qu'elle s'arrêtera à un moyen terme; qu'elle dégrèvera de 10 millions net l'impôt sur le papier, et qu'elle étendra de la somme ronde de 6 millions le dégrèvement des patentes au principal et aux centimes additionnels de toutes les classes de patentés.

Saint-Petersbourg, 16 avril.

Le *Golos* apprend que le tribunal va être constitué pour juger l'auteur de l'attentat contre l'empereur.

Le sénateur Léontieff est chargé de l'enquête qui est déjà commencée.

Paris, 16 avril.

On commence à se préoccuper sérieusement, en Angleterre, du manque de nouvelles du Cap.

Paris, 16 avril.

Mardi dernier, tandis qu'il faisait sa promenade habituelle à Nisch, le prince Milan de Serbie était accompagné d'un aide de camp. Après qu'ils eurent dépassé les bâtiments de l'école, une violente explosion se fit entendre derrière eux, et tout autour s'éleva un nuage de poussière et de fumée.

C'était une bombe qui venait d'éclater, et dont les débris blessèrent l'aide de camp sans que le prince fût atteint.

Bourse de Paris

Cours du 17 Avril.

Rente 3 p. %..... 79.05
— 3 p. % amortissable. 81.55
— 4 1/2 p. %..... 110.50
— 5 p. %..... 115.05

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 16 avril	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.025 »	3.025 »
Crédit foncier.....	763 75	765 »
Orléans-Actions.....	1.195 »	1.195 »
Orléans-Obligations..	377 80	377 50
Suez.....	735 »	737 80
Italien 5 %.....	78 30	78 20

Le Musée artistique et littéraire.

Sommaire du numéro du 12 avril.

Texte: Nos Gravures, la Rédaction. — T. Couture, un vieux Parisien. — La peinture aux Etats-Unis, Surmay. — Sir Thomas Lawrence, Gabriel Lure. — Un Mariage d'Artiste, A. Genevay. — L'Abbé Daniel (suite et fin), A. Theuriet. — Amusettes, P. Tremblay, Seurot. — Petite Chronique. Gravures: Rosa la fileuse. Dessin de M^{lle} Clémentine Tompkins, d'après son tableau. (Exposition universelle de 1878). Cartouche composé par Hubert Gravelot, gravé par Le Mira. — Col-de-lampe de Cochin fils. Composé et gravé pour une Histoire de France (1749). — Sunday Morning in Virginia. Dessin d'Alexandre Brun, d'après le tableau de Winslow Homer. (Exposition universelle de 1878). — Morning effect in New-York Harbour. Dessin de St-Elme Gautier d'après le tableau d'Arthur Quartley. (Exposition universelle de 1878). — Approach of Venice. Dessin de Léon Gaucherel, d'après le tableau de Gedney Bunce. (Exposition universelle de 1878). — The Passing Show. — (Le Cirque qui passe). Dessin d'Alex. Brun, d'après le tableau de J.-G. Brown. (Exposition universelle de 1878). — Col-de-lampe, composé par Marillier, gravé par Marquet. — Le Vin nouveau. Fac-simile d'un dessin de P. Achet, d'après le plâtre de Laforesterie. (Salon de 1876). — Lettres ornées. C, lettre de Ch. Rossignaux, dessin de Gaucherel, gravure de Puyplat. L, lettre composée et dessinée par Blin. D, lettre composée et gravée par Théodore de Bry.

Théâtre de Cahors

TOURNÉES ARTISTIQUES

EN FRANCE, BELGIQUE ET HOLLANDE (4^e année).

M. WIDIAM, directeur, nous annonce pour samedi, 19 avril, la représentation de

CAMILLE DESMOULINS.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la maison Abel Pilon (A. le Vasseur, gendre et successeur).

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le Crédit littéraire et musical présente en effet des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat).

Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies, 2 beaux volumes, contenant 106 cartes gravées et coloriées matière de dix volumes in-8°. Prix: 125 francs, payables 20 francs tous les 4 mois.

Grand Atlas universel de Géographie ancienne et moderne, par Durou, le plus complet de tous les atlas, 40 cartes double in-folio colombier sur beau papier, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix: 90 francs; avec étui, 95 fr., payables 20 francs tous les 4 mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Ch. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des Sciences. Nouvelle édition, comprenant 23 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 370 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché: 480 francs, payables 50 francs par trimestre.

Le Règne végétal ou traité de botanique générale. 17 beaux volumes grand in-8°, dont 9 volumes de texte et 8 volumes Atlas, contenant plus de 3,000 dessins finement coloriés. Prix, car-

tonné: 800 francs, payables 60 francs par trimestre. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33. Paris.

Pour ceux que leur profession obligent à parler beaucoup: avocats, professeurs, orateurs, prédicateurs, quoi de plus désagréable qu'un mal de gorge, un rhume, ou restant de bronchite? On emploie à profusion, mais sans grand résultat, chacun le sait, une série de pâtes, sirops, tisanes, etc., qui, le plus souvent, laissent la maladie suivre tranquillement son cours.

Le flacon du prix de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient donc à quelques centimes par jour, et l'on peut affirmer que sur dix personnes qui l'ont essayé, il y en a neuf qui s'en tiennent à cette médication.

Les capsules de goudron de Guyot, en raison de leur succès qui grandit chaque jour, ont suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs.

MAUX D'ESTOMAC, GASTRITE

Les personnes âgées, faibles de poitrine, malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents, auxquels l'usage du chocolat et du café est interdit, trouveront dans le Kakahout de Delangrenier un déjeuner nutritif, réparateur, et aussi agréable que

facile à digérer. Dépôts dans chaque ville. (Se méfier des contrefaçons.)

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE vient de décider l'ouverture de deux nouvelles agences à Tarbes et à Alençon.

COMPAGNIE NATIONALE DES CANAUX AGRICOLES.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'obligations que le coupons d'intérêt N° 3, échéant le 1er mai 1879 sera payé à partir du dit jour:

A PARIS, chez M. Henri de LAMONTA, banquier, 59, rue Tailbout; Dans les départements, chez les banquiers correspondants de M. Henri de Lamonta. A BRUXELLES, chez MM. LHOEST et COPPENS, 26, rue de la Madeleine. Le montant des coupons est ainsi fixé: Obligations au porteur brut... 7, 50 — impôt déduit... 7, » Obligations nominatives, brut... 7, 50 — impôt déduit... 7, 75

Obligation du Crédit Foncier.

La liste complète des 102,692 Obligations du Crédit Foncier, sorties au tirage du 22 mars, sera publiée dans le prochain numéro de l'Eclairneur Financier, qui paraît tout les samedis.

L'Eclairneur Financier publiera en outre la liste des obligations sorties aux tirages antérieurs, parmi lesquelles figurent des

lots très importants qui n'ont pas été réclamés, même depuis l'année 1862. Abonnement (2 fr. par an), adresser les demandes, 45, rue Vivienne, à Paris.

L'ECLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Samedis RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO: Informations financières, Articles d'actualités, Bilan de la Banque, Revue de la Bourse, Recettes des Chemins de fer, Renseignements sur les valeurs, Assemblées, Listes de tous les tirages, Prix exacts des coupons, Cours des valeurs. 2 Francs PAR AN UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

ACHETEZ vos MONTRES

79, Grande-Rue, à Besançon, Chez A. ROBERT, Fab. Économie réelle. — Garanties sérieuses. Chiffres et Décorations à votre goût. Renseignements gratuits et francs.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE en totalité ou par lots LA PROPRIÉTÉ de M. ROSSIGNOL, percepteur à Toulouse.

Sise à Tartayrou, commune du Bastit, composée de Bâiments, Terres labourables, Prés, Fiches et Glèbes, le tout contigue et de bon rapport; d'une contenance de cent sept hectares quatre-vingt-dix centiares.

Les Pâturages et Prés sont suffisant pour élever cent brebis nourrices et quatre paires de boeufs et un assez grand nombre de bêtes porcines.

S'adresser à M. Vilard, François, expert-géomètre à St-Cirq Bel-Abre, qui consentira la vente à des prix très-moderés, le vingt-sept avril, mois courant, au Bastit, à l'Hôtel de la CROIX-BLANCHE, et jours suivants, à son domicile. — Toutes facilités pour les paiements.

CAFÉ DE GLANDS DOUX DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les névralgies, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des fèves, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ ET BARGOIN.

LE TEMPS COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE 3, rue Rossini, Paris. Assurances en cas de Décès, Mixtes, à Terme fixe, etc. RENTES VIAGÈRES pour 100 francs versés, rente annuelle payable par semestre: A 50 ans, 7 fr. 82 c.; — à 55 ans, 8 fr. 75 c.; — à 60 ans, 9 fr. 86 c.; — à 65 ans, 11 fr. 01 c.; — à 70 ans, 12 fr. 32 c.; — à 75 ans, 13 fr. 59 c. Représentant de la Co à Cahors: M. LARRIVE.

DOUCÈDE, Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors. J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier. Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix. DOUCÈDE, marchand tailleur.

EXTRAIT DE SANG Les Pilules dragées d'extrait de sang de bœuf, de J.-L.-P. Duroy, pharmacien, lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris. Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.

La GOUTTE et RHEUMATISME Leurs paralysies et autres suites internes et externes, jugées jusqu'à présent incurables. A tous ceux qui souffrent, et même qui ont depuis longtemps laissé de côté toute espèce de remède contre leur douleur, et qui ne cherchent plus à reconquérir une santé qu'ils croient perdue pour toujours, il reste encore un espoir de se délivrer des souffrances qu'ils ont endurées pendant des années, soit que les douleurs soient internes ou externes, soit qu'une partie seulement ou que tout le corps soit atteint. C'est avec une pleine confiance que l'inventeur des Remèdes de Moessinger est parvenu, par une nouvelle méthode, à ramollir les enflures (contusions) qui est le seul moyen de rendre à leur place les articulations et les tendons, de rétablir la circulation du sang, de remettre dans leur état normal, ces parties souffrantes que la douleur empêchait de se mouvoir, ou qui étaient même devenues entièrement insensibles. La Goutte de tête, même la plus opiniâtre et la plus ancienne est soulagée dans la minute et guérie en trois jours. Qu'on ne confonde pas ces remèdes avec ces sortes de drogues et de charlataneries qui ont déjà desséché les yeux à plusieurs! La meilleure preuve que ceux-ci guérissent, même dans les cas les plus désespérés, est que, dès le second jour, on s'aperçoit de leur effet; que la maladie soit ancienne ou récente, que la constitution du malade soit forte ou faible. Les vieillards peuvent en faire usage aussi bien que les enfants; on fait sa cure tout en vaquant à ses affaires, sans être nullement dérangé; n'importe si les douleurs sont le résultat d'un rhume, d'une chute, d'un logement humide, d'un estomac délabré, d'une surcraie des nerfs, etc. Je ne tiens pas à savoir des personnes qui me consultent sur l'emploi des remèdes, si elles ont déjà fait usage de moyens ordinaires, tels que les transfusions, l'huile de foie de morue, le pétrole, les bains, et autres préjugés; je demande seulement la description des douleurs et leur degré. On correspond en Français. Prière d'indiquer exactement son adresse. L. G. MOESSINGER, à Francfort-sur-Mein. P.-S. Avant de se soumettre à mon traitement (qui n'exige point de grands sacrifices pécuniaires), on peut prendre connaissance d'une quantité de lettres de remerciements qui m'ont été adressées par des personnes guéries par moi en France et ailleurs. Libre de s'assurer de l'authenticité de ces lettres auprès des personnes qui les ont écrites.

LA NATIONALE Compagnie d'Assurances sur la Vie ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18 Anciennement Compagnie Royale FONDS DE GARANTIE: 150 MILLIONS ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE Participation dans les bénéfices de la Compagnie. RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie: 42,548,352 fr. Arrérages payés aux Rentiers: 142,266,147 fr. Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière: 17,786,073 fr. S'adresser pour les renseignements, à M. Bénéch, à Cahors; M. Puél, à Figeac; Lacambre, Gourdon; Bapiste Planion, à Souillac.

ANTI-ASTHMATIQUES DE BARRAL Le Papier et les Cigares Anti-asthmiques de BARRAL sont recommandés par les médecins pour combattre l'Asthme ainsi que l'Oppression qui accompagne la plupart des affections des voies respiratoires. La boîte de Papier, 3 fr.; 1/2 boîte, 3 fr. — La boîte de Cigares, 3 fr. Dépôt dans toutes les Pharmacies. Envoi franco contre mandat ou timbres-poste adressés à Barral, 80, faubourg St-Denis, à Paris.

DENTIFRICES du D' DELABARRE Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale Tonifient les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable. MIKTURE ORIENTALE Recommandée contre le déchaussement des dents et le ramollissement des gencives. Dépôt: France et Étranger, dans les pharmacies et chez les parfumeurs. Envoi sur demande adressée à Du Pumouze successeur 78, foubourg St-Denis, à Paris.

GAZETTE DE PARIS Le plus grand des Journaux financiers SEPTIÈME ANNÉE Paraît tous les Dimanches. PAR AN 4 FRANCS Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises & étrangères: Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondance — Révision des Comptes et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées. Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et de Valeurs à lots PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier. ABONNEMENTS D'ESSAI 2 Fr. Première Année AVEC LA PRIME GRATUITE ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 59, Rue Tailbout — Paris. Depuis le 1er juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Tailbout, 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES VIN BI-DIGESTIF DE CHASSAING A LA PEPINE ET A LA DIASTASE Agents naturels et indispensables de la DIGESTION 12 ans de succès contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVULSIONS LENTES, VOUSSEMENTS. PARIS, 6, Avenue Victoria, 6 se trouve dans les principales pharmacies.

CAMPAGNE DE 1879 DREYFUS FRÈRES & Co DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du GUANO DU PÉROU ET DU GUANO DISSOUS DU PÉROU DÉPÔTS EN FRANCE Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co. Brest, chez M. E. VINCENT. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, chez MM. C. BOUCHON et Co. Havre, chez M. E. FICQUEL. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et Co. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-B. BOYE et Co. Melun, chez M. LE PARRÉ. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY Sources de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la Co concessionnaire: PARIS, 22, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

FER BRAVAIS Adopté dans tous les hôpitaux (FER DIALYSE BRAVAIS) Recommandé par tous les médecins. Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc. Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide, il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents. C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois. Dépôt général à Paris, 43, rue Lafayette (près l'Opéra) et plus d'ailleurs. Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique ci-contre. Envoi gratuit sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement. Dépôt à Cahors, droguerie Vinel et Couderc.